meuse.fr



Se former

Le Département de la Meuse encourage les jeunes meusiens à se former aux métiers du sport et de l'animation.

Pour encourager les jeunes meusiens (moins de 25 ans à l'entrée dans le cursus de formation) qui s'orientent vers les formations qualifiantes du sport et de l'animation, le Département de la Meuse attribue les subventions forfaitaires suivantes aux jeunes meusiens diplômés :

- > BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) : forfait de 250 € par demandeur
- > BNSSA (Brevet National de Secourisme et Sauvetage Aquatique) : forfait de 100 € par demandeur
- > CQP (Contrat de Qualification Professionnel) : forfait de 200 € par demandeur
- > Cursus longs concernant les brevets professionnels, BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport), et DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) : forfait de 1 000 € par demandeur.

Dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, et sous réserve de respect des critères figurant dans le règlement d'intervention du dispositif

. La demande peut être effectuée via le formulaire en ligne dédié.

LIENS UTILES

> Formulaire en ligne

CONTACT



SERVICE TERRITOIRES JEUNESSE 3 0329457755 SPORTS ET SANTÉ



